

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES (C.A.E.S) DU CNRS
2, allée Georges Méliès
94306 VINCENNES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

31-35 rue de la Fédération - 75015 PARIS
Tél. : 33 (0)1 48 74 28 18 - Fax : 33 (0)1 48 74 96 41
E-mail : paris15@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 350 000 Euros - 785 587 676 RCS Paris - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 18785587676
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAES du CNRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour la comptabilisation des diverses provisions pour risques et charges pendant l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations communiquées dans le rapport financier adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à se donner une image fidèle.

Paris, le 24 mai 2023

GMBA

Le Commissaire aux Comptes
Représenté par

Eric SOLOMAMPIONONA

Associé

Eric SOLOMAMPIONONA

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Eric SOLOMAMPIONONA

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

CAES DU CNRS

**2 ALLEE GEORGES MELIES
94306 VINCENNES CEDEX**

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

○
INTEGRE GLOBAL

○

BILAN

Bilan Actif

CAES DU CNRS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/04/23
Tenue de compte

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	131 409	81 626	49 783	61 556
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	131 409	81 626	49 783	61 556
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	755 005	402 089	352 916	358 195
Constructions	25 105 766	17 749 251	7 356 515	7 693 847
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 882 402	1 481 728	400 675	334 505
Autres immobilisations corporelles	2 785 441	2 321 954	463 487	509 386
Immobilisations en cours	188 019		188 019	148 186
Avances et acomptes				2 000
TOTAL immobilisations corporelles :	30 716 634	21 955 022	8 761 612	9 046 118
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	377 913	269 673	108 240	108 240
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	57 879		57 879	57 879
Prêts	321 968	74 267	247 701	271 206
Autres immobilisations financières	198 614		198 614	183 022
TOTAL immobilisations financières :	956 374	343 940	612 433	620 347
ACTIF IMMOBILISÉ	31 804 417	22 380 588	9 423 829	9 728 021
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	40 390		40 390	30 171
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	40 390		40 390	30 171
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	177 144		177 144	78 367
Créances clients et comptes rattachés	840 785	3 633	837 152	647 343
Autres créances	330 175		330 175	561 277
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 348 103	3 633	1 344 470	1 286 986
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	851 014	60 000	791 014	851 014
Disponibilités	20 335 709		20 335 709	22 688 571
Charges constatées d'avance	613 957		613 957	482 328
TOTAL disponibilités et divers :	21 800 680	60 000	21 740 680	24 021 914
ACTIF CIRCULANT	23 189 173	63 633	23 125 540	25 339 071
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	54 993 590	22 444 221	32 549 369	35 067 092

Bilan Passif

CAES DU CNRS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/04/23
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	160 749	160 749
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 963 112	5 607 287
Résultat de l'exercice	(35 236)	355 824
TOTAL situation nette :	6 088 625	6 123 861
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 172	299 762
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
FONDS ASSOCIATIFS	6 346 797	6 423 623

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		

Provisions pour risques	172 629	319 187
Provisions pour charges	668 758	967 247
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	841 387	1 286 434

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 020 256	23 650 963
Emprunts et dettes financières divers	51 685	51 700
TOTAL dettes financières :	21 071 941	23 702 662
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	147 850	32 978
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 089 938	1 041 240
Dettes fiscales et sociales	879 133	744 787
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 449	85 110
Autres dettes	1 124 269	973 231
TOTAL dettes diverses :	3 148 788	2 844 367
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	992 606	777 028
DETTES	25 361 185	27 357 035

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	32 549 369	35 067 092
----------------------	-------------------	-------------------

**COMPTÉ DE
RÉSULTAT**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CAES DU CNRS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/04/23
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	58 179	496 415
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
	6 434	7 078
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 718	9 600
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 152	16 678
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
	65 403	7 805
Intérêts et charges assimilées		
	93 016	101 405
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	158 420	109 210
RÉSULTAT FINANCIER	(150 268)	(92 532)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(92 089)	403 883
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	10 921	1 063
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	41 590	40 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	9 636	55 325
	62 147	96 888
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	3 200	5 988
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	2 094	13 606
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		78 000
	5 295	97 594
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	56 852	(706)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
		47 353
TOTAL DES PRODUITS	15 380 683	11 765 652
TOTAL DES CHARGES	15 415 919	11 409 828
BÉNÉFICE OU PERTE	(35 236)	355 824

Annexe aux comptes annuels

Preamble

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est 32.549.369 €uros.

Le résultat net comptable est une perte de 35.236 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales

L'Association a pour objet l'entraide sociale et les actions en vue de promouvoir, étudier, organiser, développer, réaliser et aider toute œuvre, tout projet et toute activité de caractère social, culturel et éducatif ou sportif.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes comptables décrits ci-dessous,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les normes comptables sur les actifs, amortissements et dépréciations issues du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont continué à être appliquées.

L'option pour la méthode prospective avait été choisie. Elle a porté principalement sur le bâtiment du Centre de Vacances de la Villa Clythia, qui a été décomposé et amorti de la manière suivante :

- Terrain : 10% de la valeur totale inscrite à l'actif,
 - Structure : 70% et amortissement sur 40 ans,
 - Aménagements : 10% et amortissement sur 15 ans,
 - Installations techniques : 10% et amortissement sur 15 ans.
2. Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture de comptes.
 3. Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision lorsque leur valeur à la clôture de l'exercice devient inférieure à la valeur comptable.

Faits marquants

L'application de la nouvelle réglementation 2018-06 n'a pas d'incidence comptable sur les comptes. Toutefois, l'Annexe 2 (annexée ci-après) communique la valorisation du soutien non reflété dans les comptes, dont bénéficie le CAES.

Faits pertinents affectant les comptes

Néant.

Compléments d'information

- 1- En application des dispositifs fiscaux relatifs au secteur associatif, le CAES du CNRS est assujéti partiellement à la TVA, la CET ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés. Le bilan qui vous est présenté reprend les données comptables des deux secteurs, exonéré et assujéti.
- 2- Le CAES du CNRS avait choisi d'appliquer pour la première fois en 2009 la méthode préférentielle consistant à comptabiliser la provision pour indemnité de départ en retraite. Le montant estimé au 31 décembre 2022 suivant les mêmes hypothèses (hypothèse d'un départ à la retraite à taux plein entre 60 et 62 ans, table de mortalité INSEE 2022, turnover faible, taux d'actualisation de 3,75 %, charges sociales patronales à 46% pour les cadres et 44% pour les non cadres) s'établit à 507.790 Euros, ce qui impacte le compte de résultat en 2022 à hauteur de +95.434 Euros.
- 3- Une provision pour risques de 120.000 Euros avait été comptabilisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour couvrir le risque de non-remboursement de sommes détournées par

une salariée mise à disposition. En 2013, cette provision avait été reclassée en immobilisation financière et totalement dépréciée. Elle est reprise chaque année au rythme du remboursement.

- 4- Le terrain et le bâtiment de la Villa Clythia à Fréjus sont hypothéqués en garantie des emprunts contractés pour leur acquisition, rénovation et extension.
- 5- Une affectation hypothécaire de l'ensemble immobilier sis à Saint Pierre d'Oléron, a été consentie au profit de la banque à concurrence d'un million d'euros en principal plus tous intérêts, frais et accessoires pour le financement de travaux en 2013.
- 6- Un emprunt de 3,6 M €uros a été souscrit fin 2017 pour financer la rénovation du Centre de Vacances Paul Langevin situé à Aussois. En contrepartie, un nantissement de 1,4 M €uros a été donné en garantie.
- 7- Notre association détient des contrats de crédit-baux. A ce titre, son engagement des loyers restant à payer s'élève à 164.324 €uros au 31 décembre 2022.
- 8- Une provision pour litige de 100 K €uros relative à la finalisation des travaux sur Aussois a été constatée au 31-12-2019. Un complément de 135 K €uros a été comptabilisé au 31-12-2020. Le complément de 135 K €uros a été repris dans les comptes au 31 décembre 2022, compte tenu de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du maître d'œuvre en date du 7 décembre 2022.
- 9- Suite à l'établissement de devis pour désamiantage, une provision de 35 K €uros a été constatée en lien avec Fréjus et 6 K €uros, pour Oléron. Ces provisions ont été reprises à la clôture 2022.
- 10- Compte tenu du contexte sanitaire durant l'année 2020, la totalité des voyages et une partie des activités liées à l'enfance avaient été reportés. Par conséquent, l'ensemble des sommes avancées aux prestataires avait fait l'objet d'une provision pour charges au 31 décembre 2020, pour un total de 207 K €uros. Suite à la réalisation de la prestation ou au remboursement des sommes versées par les prestataires, une reprise d'un total de 110 K €uros a été constaté au 31 décembre 2021. Le reliquat de 97 K€ a été repris dans les comptes clos au 31 décembre 2022.
- 11- Une provision pour litige salarié a été constituée au 31 décembre 2021 pour un montant de 78 K €uros et reste présente dans les comptes au 31 décembre 2022.
- 12- Une provision pour rattrapage de cotisations sociales retraite a été comptabilisée pour 164 K €uros à la clôture 2021. Une reprise de 50 K €uros correspondant à la régularisation des cotisations 2021 a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2022.

13- Suite à la fusion de Marne & finance et de Pierre Investissement en novembre 2022 et en l'absence d'information concernant la valorisation donnée au placement financier d'une valeur initiale de 120 K Euros, une dépréciation de 60 K€ a été comptabilisée dans les comptes 2022.

IMMOBILISATIONS DU CAES DU CNRS 31/12/2022

(En milliers d'Euros)

Libellés	Valeurs brutes au 01/01/22	Acquisitions 2022	Virement compte à compte	Cessions 2022	Valeurs brutes au 31/12/22	Amortissements		Dotations exceptionnelles	Cessions 2022	Cumul amort. au 31/12/2022	Valeurs nettes comptables
						au 01/01/22	année 2022				
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	131K€	0K€	0K€	0K€	131K€	70K€	12K€	0K€	0K€	82K€	50K€
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131K€	0K€	0K€	0K€	131K€	70K€	12K€	0K€	0K€	82K€	50K€
Terrains	755K€	0K€	0K€	0K€	755K€	397K€	5K€	0K€	0K€	402K€	353K€
Constructions	24 841K€	319K€	0K€	54K€	25 106K€	17 147K€	656K€	0K€	54K€	17 749K€	7 357K€
Installations	1 776K€	153K€	0K€	47K€	1 882K€	1 442K€	85K€	0K€	45K€	1 481K€	401K€
Autres immobilisations	2 703K€	95K€	0K€	13K€	2 785K€	2 193K€	141K€	0K€	12K€	2 322K€	463K€
Immobilisations en cours	148K€	370K€	330K€	0K€	188K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	188K€
Avances et acomptes	2K€	0K€	2K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 225K€	937K€	332K€	113K€	30 717K€	21 178K€	887K€	0K€	111K€	21 955K€	8 762K€
Autres participations (Siège)	378K€				378K€	270K€				270K€	108K€
Autres titres immobilisés (Centres)	58K€				58K€					0K€	58K€
Prêts (1) (Siège)	342K€	93K€		113K€	322K€	71K€	5K€		2K€	74K€	248K€
Autres immobilisations financières	183K€	67K€	0K€	51K€	199K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	199K€
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	961K€	160K€	0K€	164K€	956K€	340K€	5K€	0K€	2K€	344K€	612K€
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 317K€	1 097K€	332K€	277K€	31 804K€	21 589K€	904K€	0K€	113K€	22 380K€	9 424K€

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN 2022

(En milliers d'Euros)

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques	319K€	0K€	147K€	173K€
Pour litiges (siège)	319K€	0K€	147K€	173K€
Autres prov. pour risques				
Provisions pour charges	967K€	10K€	308K€	669K€
Indemnités de fin de contrat	603K€	0K€	95K€	508K€
Autres prov. pour charges (siège)	364K€	10K€	213K€	161K€
Provisions pour dépréciation	282K€	67K€	2K€	347K€
Sur immob. incorporelles				
Sur immob. corporelles				
Sur immob. financières (particip. Belvédère)	209K€	0K€		209K€
Sur créances Diverses EST	60K€			60K€
Sur immob. Financières enveloppe PS	11K€	5K€	2K€	15K€
Sur immob. Financières enveloppe PP				0K€
Sur immob. Financières enveloppe PAH				0K€
Sur Valeur Mobilière de Placement		60K€		60K€
Sur comptes clients (Siège)	1K€	0K€	0K€	0K€
Sur comptes clients (CLE Propres)	0K€	2K€	0K€	2K€
Sur comptes clients (Régions)	2K€	0K€	0K€	2K€
TOTAL DES PROVISIONS	1 568K€	77K€	457K€	1 188K€

TABLEAU DES EMPRUNTS RESTANT DUS AU 31/12/2022

ANNEE		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et+	TOTAL
F R E J U S	Société Générale (1) N° 207347009503	72 893,38 €	76 569,14 €	80 430,25 €	84 486,06 €	88 746,40 €	67 783,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	470 908,86 €
	Crédit du Nord (6)	161 084,51 €	163 599,13 €	166 153,00 €	168 746,74 €	171 381,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	830 964,67 €
	Crédit Coopératif (3) N° 102238C	147 787,38 €	149 718,01 €	151 673,85 €	153 655,05 €	155 662,52 €	157 696,02 €	159 756,09 €	161 843,05 €	498 325,67 €	1 736 117,64 €
O L E R O N	Société Générale (5) N° 213148010609	70 961,40 €	73 889,32 €	76 938,03 €	80 112,51 €	83 417,96 €	86 859,81 €	7 072,95 €	0,00 €	0,00 €	479 251,98 €
	Crédit Coopératif (4) N° 12059580	65 998,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 998,65 €
P G E	Emprunt prêt garantie d'état (2)	247 872,62 €	249 285,49 €	250 706,42 €	252 135,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
Emprunts bancaires		766 597,94 €	713 061,09 €	725 901,55 €	739 135,83 €	499 208,17 €	312 339,46 €	166 829,04 €	161 843,05 €	498 325,67 €	4 583 241,80 €
				2 944 696,41 €							

(1) le remboursement de ce prêt se termine en juin 2028

(2) le remboursement de ce prêt se termine en septembre 2026

(3) le remboursement de ce prêt se termine en octobre 2033

(4) le remboursement de ce prêt se termine en août 2023

(5) le remboursement de ce prêt se termine en janvier 2029

(6) le remboursement de ce prêt se termine en mai 2027